

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	19 août 2025
Délibération N°	14
Date de la convocation	8 août 2025
Objet	3.1 - Le Caylar - Acquisition du foyer ESAT « Le Roc Castel » situé au 156 rue des Ecoles

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Denis MAULANDI
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Christophe MORALES (pouvoir à MME BOUIDA)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER, (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250819-20250819-14-DEV-DE
Date de télétransmission : 20/08/2025
Date de réception préfecture : 20/08/2025

Objet : 3.1 - LE CAYLAR

Acquisition du foyer ESAT « Le Roc Castel » situé au 156 rue des Ecoles

Le 19 août 2025,

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que les bureaux et le foyer ESAT situés 156 rue des écoles au CAYLAR, ne correspondent plus aux besoins des résidents et du personnel et que le foyer n'offre plus les conditions d'attractivité pour la prise en charge d'adultes handicapés (faible superficie des chambres, WC commun à plusieurs chambres, lieux de vie en nombre insuffisant...).

Considérant que la capacité du bâtiment (21 chambres) est inférieure à la capacité autorisée (24 places).

Considérant tout ce qui précède, Héroult Logement va donc se porter acquéreur du foyer ESAT auprès de l'établissement le ROC CASTEL.

Considérant que cette acquisition permettra de diversifier l'offre de prise en charge avec le foyer l'Anglade lui-même restructuré par Héroult Logement et contigu au foyer l'ESAT.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquérir le foyer l'ESAT situé au 156 rue des Ecoles sur la commune de LE CAYLAR auprès de l'établissement le ROC CASTEL pour un montant de 349 600 € TTC sous réserve de l'avis de la Direction Immobilière.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

P-14

60

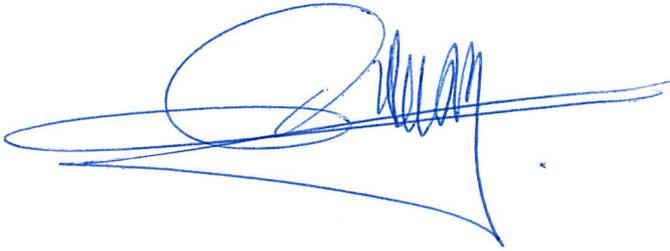
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a series of vertical, wavy lines, and a long horizontal stroke extending to the right.